

Toilettes et piété

Plusieurs *Semaines religieuses* font des observations sur le luxe des toilettes de première communion, et sur la mode d'offrir aux enfants des cadeaux qui, par leur nombre et leur prix, pourront bientôt être comparées aux corbeilles de mariées. Il est certain qu'il y a en cela quelque chose qui s'éloigne de la simplicité chrétienne et qui nuit aux enfants par les préoccupations et les sentiments de vanité, de jalousie, etc., qu'ils y trouvent. La modestie et l'humilité chrétienne prépareraient mieux à recevoir le divin Enfant de Bethléem et assureraient davantage les fruits de la première communion.—*Semaine de Cambrai*.

Ces usages mondains commencent malheureusement à s'introduire ici comme ailleurs.

“ Revue Nationale.”—Sommaire de juillet

Travail et Capital par M. Royal.—J. Marmette par M. Decelles.—Chronique par M. Buies.—Nouvelle par M. Poisson.—L'Acadie par Bibliophile.—Essai sur le rôle de la presse par M. P. Bédard.—Au hasard des Souvenirs par M. des Ecorres.—Nouvelle par M. A. Girard.—L'Auberge de Jos Beef par M. Germano.—Modes et Monde par Françoise.—La Petite Mendiante, musique de M. Lavigne.—Venise et la Province de Québec par M. de Saint-Maurice.—Causerie financière par M. Hague.

Bonne aventure

QUESTION.—Quelle est la peine prononcée par la loi contre ceux qui consultent les *diseuses de bonne aventure*, et contre les diseuses elles-mêmes?—*Une dupe*.

RÉPONSE.—La loi ne punit pas les dupes, considérant sans doute que le fait d'être dupé porte en lui sa punition, mais elle punit les dupeurs. Un an d'emprisonnement est la peine portée contre eux. Voir la disposition de l'article 396 du Code Criminel concernant les *dupeurs*.—(*Le Propagateur*)

Les vacances

Les vacances sont nécessaires; mais il est de la plus haute importance que ces deux mois soient bien gouvernés; que les enfants soient surveillés et ne passent pas leur temps avec les domestiques, quelquefois avec des valets de ferme et d'écurie,